



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° PM 2020.08.07/397

Thème : SANTE.

Objet : « FOIRE DU 15 AOUT 2020 ». PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE.

Le Maire de la commune de Briançon (Hautes-Alpes),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 3131-1 ;
- Vu l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 14 Mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- Vu le règlement des marchés d'approvisionnement de plein air et des foires saisonnières, arrêté par délibération du 18 décembre 2013, n°2013.1.18/219 ;
- Vu le caractère pathogène et contagieux du virus COVID-19 ;
- Considérant que le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus ; qu'il y a lieu de les observer en tout lieu et en toute circonstance avec les autres mesures dites barrières, notamment d'hygiène, prescrites au niveau national ;
- Considérant que le port du masque est préconisé pour limiter la propagation du virus ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'appliquer les mesures mentionnées ci-dessous, pour permettre la tenue de la foire du 15 Août 2020 dans de bonnes conditions et veiller à la santé publique ;

ARRÊTE

Article 1 : La tenue de la « foire du 15 Août 2020 » se fera sous la condition suivante :

- Le port du masque sera obligatoire sur la foire pour tous : commerçants et clients.

La police municipale sera chargée de veiller au respect de la mesure précitée.

Article 2 : Les personnes souhaitant exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le Tribunal administratif de Marseille, doivent saisir le juge dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, en application de l'article R421-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour exécution à Messieurs :

- le Commandant du Corps de Police Urbaine,
- le Responsable de la Police Municipale,
- le Directeur des Services Techniques,
- le service des Droits de Places

Fait à Briançon, le **07 AOUT 2020**

Le Conseiller Municipal délégué à la Sécurité



René MICHEL

Transmis-le :

Notifié le :

07 AOUT 2020

Affiche-le :